

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°47/2021

L'an **deux mil vingt et un**, le 30 septembre, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

Présents : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, M. Daniel **POIRIE**, Mme Eugénie **GRAND**, MM. Philippe **DANGELY**, Sébastien **BLACHE**, Dimitri **KOKKINIDIS**, Mme Isabelle **ROUSSET**, MM. Steve **BIANCHI**, Franck **LAURENT**, Mme Caroline **FERRAND**, MM. Florian **D'ANGELO**, Lébicha **MANOUKIAN**, Mmes Christine **TROUBA**, Monique **RAVOUNA**, MM. Jean-Pierre **DEBRAY**, Anthony **NIAVET**.

Procurations : Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ** (pouvoir à Mme Martine **BLACHE**), Mme Danka **DRAGOJLOVIC** (pouvoir à M. Jean-Louis **ANDREU**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à Mme Sandra **CAMPOY**), Mme Catherine **LEPETIT** (pouvoir à M. Philippe **DANGELY**), M. Axel **SIMIAN** (pouvoir à M. Florian **D'ANGELO**).

Absente : Mme Farah **GUILLAUMONT**.

M. Florian **D'ANGELO** a été élu Secrétaire de séance.

Objet : ACQUISITION MAISON ET PARCELLE CANLI RUE GRAMMONT

Exposé du Maire

Dans le cadre de la réhabilitation de l'ilot Grammont-Liberté, une convention opérationnelle a été signée avec l'EPORA le 28 décembre 2016, définissant les conditions de requalification de cet espace en Centre-Ville.

Ainsi, l'acquisition par la Commune de la maison CANLI et de la parcelle supportant ce bâtiment a été prévue dans le plan de financement global de l'opération.

L'EPORA a fait réaliser une estimation par le service des Domaines en date du 24 juin 2021, fixant le prix d'acquisition à 205.727,92 € hors taxes, soit 206.370,42 € TTC.

En conséquence, nous vous proposons d'acquérir à ce prix le tènement cadastré AI n° 311 et AI n° 317, d'une superficie respective de 90 m² et 285 m².

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

☞ Donne un avis favorable à l'acquisition des parcelles cadastrées AI n°311 et AI n°317 d'une superficie respective de 90 m² et 285 m², situées sur l'ilot Grammont Liberté et appartenant à l'EPORA.

☞ Décide d'acquérir ces parcelles au prix de 205.727,92 € hors taxes, soit 206.370,42 € TTC.

☞ Autorise le Maire ou son 1^{er} Adjoint à signer tout acte ou document utile à cette acquisition.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 04 octobre 2021
Le Maire,

